



# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 27 mai 2020

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, CHENIN-HAUVILLE Anne, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, PREVOST Eric, STUMBOFF Richard, VASSEUR Dominique, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, RETAILLÉ Claire

Absent : FARDOIT Jean

Secrétaire de séance : RETAILLÉ Claire

## ORDRE DU JOUR

M. Gloria, maire en exercice, fait l'appel et déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

M. De La Hitte, conseiller municipal doyen d'âge, préside la séance.

### Election du Maire

M. De La Hitte fait l'appel. Le nombre de conseillers présents est de quatorze. Après constat que la condition de quorum est respectée il rappelle les conditions de vote pour l'élection du maire.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un vote à bulletin secret. Les deux premiers tours ont lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative et en cas d'égalité, le plus âgé est élu. Mmes Lechat et Vitry sont nommées assesseurs. M. De La Hitte demande s'il y a des candidats pour remplir la fonction de maire

M. Gloria se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

A obtenu :

M. Gloria 13 voix

Proclamation : M. Gloria, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé maire.

M. Gloria préside alors de la séance.

### Désignation du nombre d'adjoints :

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur. Il y a habituellement 2 adjoints à Moullins-la-Marche.

Cependant, il est proposé de créer un poste de troisième adjoint pour les relations avec les associations, les représentations et cérémonies.

Il est décidé d'élire trois adjoints au Maire.

### **Election des adjoints**

M. le Maire demande s'il y a des candidats pour remplir la fonction de premier adjoint.

M. Castel se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. Castel	12 voix
M. Bignon	1 voix
Mme Retailé	1 voix

Proclamation : M. Castel, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

M. le Maire demande s'il y a des candidats pour remplir la fonction de deuxième adjoint.

M. Michel se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. Michel	12 voix
Mme Retailé	2 voix

Proclamation : M. Michel, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint.

M. le Maire demande s'il y a des candidats pour remplir la fonction de troisième adjoint.

MM. Bignon, Goret, Vasseur et Mme Vitry se portent candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. Bignon	1 voix
M. Goret	1 voix
M. Vasseur	3 voix
Mme Vitry	9 voix

Proclamation : Mme VITRY, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint.

## **Lecture de la Charte des Elus**

Il est donné lecture de la Charte des Elus  
Chaque élu s'engage à respecter les termes de cette charte.

## **Indemnités des élus**

### **Vote de l'indemnité de M. le Maire**

M. le Maire quitte la salle.

M. Castel, premier adjoint, expose le mode de calcul et d'attribution de l'indemnité des élus. Ces barèmes sont définis par l'article L.2123-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, l'article 36 de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 loi dite « élections », la loi organique n°92-175 du 25 février 1992 et la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (JO du 31 mai 1992). Les indemnités de fonction dépendent de la population de la commune. Elles se basent sur l'indice 1015 de la fonction publique auquel un taux est appliqué. Pour notre commune, le taux maximal est de 40.3% de cet indice pour l'année 2020. Auparavant, le taux maximal relatif à l'indemnité du maire était de 31%. M. Castel indique que M. le Maire avait fait état de son souhait de ne pas voir son indice augmenter et par conséquent de le maintenir au taux de 31%. Cela correspond à une indemnité d'un montant de 1 205.71 euros brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de fonction de M. le Maire au taux personnalisé de 31% de l'indice 1015 soit 1 205.71 euros brut mensuels.

M. le Maire réintègre la salle du conseil municipal.

### **Vote de l'indemnité du premier adjoint :**

M. Castel quitte la salle.

M. le Maire indique qu'il ne doit pas y avoir de différence entre les indemnités des adjoints. Le taux maximal pour les adjoints de Moulins-la-Marche est de 10.7% de l'indice 1015 soit 416.17 euros brut. M. le Maire stipule que le taux maximal était appliqué lors des précédents mandats. Ce taux a augmenté en 2020, mais au vu de l'investissement demandé aux adjoints, il est cohérent que le nouveau taux soit appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de fonction du premier adjoint au taux maximal de 10.7% de l'indice 1015 soit 416.17 euros brut.

M. Castel réintègre la salle de conseil.

### **Vote de l'indemnité du deuxième adjoint :**

M. Michel quitte la salle.

M. le Maire indique qu'il ne doit pas y avoir de différence entre les indemnités des adjoints. Le taux maximal pour les adjoints de Moulins-la-Marche est de 10.7% de l'indice 1015 soit 416.17 euros brut. M. le Maire stipule que le taux maximal était appliqué lors des précédents mandats. Ce taux a augmenté en 2020, mais au vu de l'investissement demandé aux adjoints, il est cohérent que le nouveau taux soit appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de fonction du deuxième adjoint au taux maximal de 10.7% de l'indice 1015 soit 416.17 euros brut.

M. Michel réintègre la salle de conseil.

### **Vote de l'indemnité du troisième adjoint :**

Mme Vitry quitte la salle.

M. le Maire indique qu'il ne doit pas y avoir de différence entre les indemnités des adjoints. Le taux maximal pour les adjoints de Moulins-la-Marche est de 10.7% de l'indice 1015 soit 416.17 euros brut. M. le Maire stipule que le taux maximal était appliqué lors des précédents mandats. Ce taux a augmenté en 2020, mais au vu de l'investissement demandé aux adjoints, il est cohérent que le nouveau taux soit appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de fonction du troisième adjoint au taux maximal de 10.7% de l'indice 1015 soit 416.17 euros brut.

Mme Vitry réintègre la salle de conseil.

## Délégation au maire

Suite à la demande de Mme DUCHESNE, trésorière de L'Aigle, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de donner délégation au maire pour un certain nombre de matières comme énumérée dans l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales : tarifs des droits de voirie, de stationnement, signature des contrats d'emprunts, d'assurances, création des régies de recettes et d'avances, concessions de cimetière, acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros, négociation et acceptation des honoraires d'avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts, offres d'expropriations, reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme, exercice du droit de préemption, actions en justice, règlement des conséquences dommageables des accidents des véhicules municipaux, virements de crédits depuis les chapitres de dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer toutes les matières ci-dessus énumérées à M. le Maire.

## Elections des conseillers communautaires

M. le Maire est, par son statut, le conseiller communautaire représentant la commune de Moulins-la-Marche au sein de la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

### Conseillers communautaires :

Titulaires	Suppléants
- GLORIA Fabrice	- CASTEL Guillaume

## Elections des délégués des syndicats

### SIVOS Secondaire :

Titulaires	Suppléants
- LECHAT Anne-Sophie	- VITRY Sandrine
- RETAILLÉ Claire	- BIGNON Jérôme

### SIAEP :

Titulaires	Suppléants
- CASTEL Guillaume	- MICHEL Benoît
- VASSEUR Dominique	- STUMBOFF Richard

### COLLEGE ANDRE COLLET :

Titulaires	Suppléants
- GLORIA Fabrice	- CHENIN-HAUVILLE Anne

### Te61 :

Titulaires	Suppléants
- BOURCET Benoît	- DE LA HITTE Edouard

### SMIRTOM :

Titulaires	Suppléants
- VASSEUR Dominique	- BIGNON Jérôme
- BOURCET Benoît	- MICHEL Benoît

## Election des membres des commissions

Adjoint délégué à la voirie : - CASTEL Guillaume

Adjoint délégué au personnel : - MICHEL Benoît

Adjoint délégué à la vie associative, représentation : - VITRY Sandrine

### Commission travaux, projets, aménagements et appel d'offres :

Membres titulaires :	- MICHEL Benoît	- BIGNON Jérôme	- GORET Jasmy
Membres suppléants :	- STUMBOFF Richard	- CASTEL Guillaume	- BOURCET Benoît

### Commission de contrôle de la liste électorale :

Membres :	- VITRY Sandrine	- LECHAT Anne-Sophie	- RETAILLE Claire	- STUMBOFF Richard
-----------	------------------	----------------------	-------------------	--------------------

Commission du CCAS :

Membres : - PREVOST Eric - CHENIN-HAUVILLE Anne - MICHEL Benoît  
- VITRY Sandrine - LECHAT Anne-Sophie

Les membres extérieurs seront désignés ultérieurement.

Commission communication :

Membres : - DE LA HITTE Edouard - LECHAT Anne-Sophie - VITRY Sandrine - BIGNON Jérôme  
- STUMBOFF Richard

Correspondant défense :

- STUMBOFF Richard

Correspondant protection civile :

- PREVOST Eric

Correspondant alerte téléphonique :

- GLORIA Fabrice

Correspondant pandémie grippale :

- GLORIA Fabrice

Correspondant CNAS : (action sociale pour le personnel communal)

- MICHEL Benoît

Correspondant sécurité routière :

- STUMBOFF Richard

Référent SAGE Sarthe Amont :

- CASTEL Guillaume

Prochaine séance le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Levée de séance à 21h00.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

CHENIN-HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

DE LA HITTE Edouard

BOURCET Benoît

PREVOST Eric

STUMBOFF Richard

VASSEUR Dominique

GORET Jasmy

LECHAT Anne-Sophie

RETAILLÉ Claire